



**RAPPORT DU RASSEMBLEMENT AUTOMNAL**

**Mercredi le 3 octobre 2012**

**Centres de la famille et de la jeunesse Batshaw**

**6, Weredale Park, Montréal**

**ADOPTÉ LE 22 FÉVRIER 2013**

**RÉSEAU**  
pour la stratégie urbaine  
de la communauté  
autochtone à Montréal



Montreal  
Urban Aboriginal  
Community Strategy  
**NETWORK**

## PRÉSENCES

Voir la liste des participants et participantes en annexe.

## ORDRE DU JOUR

Chants d'accueil avec le groupe de tambours Buffalo Hat Singers

1. Mot de bienvenue et prière d'ouverture avec Mike Standup
2. Adoption de l'ordre du jour et du rapport du rassemblement printanier
3. Discussion et décision sur l'admissibilité des représentants gouvernementaux pour le siège de coprésidence
4. Mise à jour du Comité directeur : décisions à prendre
5. Lancement du Manuel culturel pour les parents d'accueil et adoptifs d'enfants autochtones – Comité de travail Services sociaux
6. Présentation de l'étude environnementale par Paul Wattez
7. Pause santé avec Lemon Cree
8. Présentation de l'évaluation des besoins en santé et lancement de la base de données – Comité de travail Santé
9. Présentation du Musée de la civilisation – Consultation des Autochtones vivant à Montréal par Caroline Lantagne
10. Comité de travail Jeunesse
11. Présentation de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain
12. Annonces communautaires
13. Chants avec le groupe de tambours Buffalo Hat Singers

Prière de clôture avec Mike Standup

Séance de Bounce Fit avec Lemon Cree

### **1. MOT DE BIENVENUE ET PRIÈRE D'OUVERTURE AVEC MIKE STANDUP**

Nakuset, coprésidente, souhaite la bienvenue aux participants et participantes et déclare la réunion ouverte à 9 h 25.

Elle invite Mike Standup à prononcer la prière d'ouverture.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU RAPPORT DU RASSEMBLEMENT PRINTANIER**

Nakuset passe en revue l'ordre du jour et indique que deux modifications sont apportés, car le danseur, Gilbert Niquay ainsi que Nina Segalowitz et Taqralik Partridge, chanteuses de gorge n'ont pu se présenter.

Il est proposé par Dolorès André et appuyé par Pascale Annoual :

**D'ADOPTER L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ AVEC MODIFICATIONS.**

Adopté.

Il est proposé par Alana-Dawn Phillips et appuyé par Sacha Rose Kiesman :

**D'ADOPTER LE RAPPORT DU RASSEMBLEMENT PRINTANIER TENU LES 30 ET 31 MARS 2012.**

Adopté.

### **3. DISCUSSION ET DÉCISION SUR L'ADMISSIBILITÉ DES REPRÉSENTANTS GOUVERNEMENTAUX POUR LE SIÈGE DE COPRÉSIDENTENCE**

Au début de la création du RÉSEAU, il avait été décidé que les membres de la communauté (représentants des comités de travail) pouvaient occuper des postes à la coprésidence. À l'inverse, il n'était pas souhaité que de tels postes soient occupés par un représentant gouvernemental. Or, Odile Joannette, la coprésidente, travaille pour l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL), qui est considérée comme une instance gouvernementale. La formule de la coprésidence s'est révélée très efficace jusqu'ici, mais il revient aux membres de décider de l'éligibilité aux postes exécutifs.

C'est le Comité directeur qui élit les personnes occupant la coprésidence. Toutefois, si les membres de la communauté éprouvent des réserves concernant l'élection d'un(e) représentant(e) d'une agence gouvernementale à un tel poste, le Comité directeur en tiendra compte.

Pour certaines personnes, il est essentiel que seuls les membres de la communauté soient éligibles à des postes exécutifs, et ce, sans porter de jugement sur Odile ni sur le travail qu'elle a effectué jusqu'à présent, jugé excellent. Il existe en effet une nuance entre les membres provenant exclusivement de la communauté et qui sont élus pour représenter la communauté et les membres nommés par des instances gouvernementales pour représenter ces dernières et qui disposent de facto d'un siège au Comité directeur, même si leur raison d'être est d'offrir des services à la communauté.

D'autres participants se demandent s'il faut considérer l'APNQL et Makivik au même titre que les trois autres niveaux de gouvernement (fédéral, provincial et municipal). On souligne que celles-ci sont entièrement contrôlées par les Autochtones et qu'elles ne se perçoivent pas elles-mêmes comme étant des gouvernements bien que, en vertu des règlements généraux, elles jouissent du même statut au Comité directeur.

Le RÉSEAU est particulier car il a été mis sur pied par des membres et qu'il comprend à la fois des Autochtones et des non-Autochtones. Permettre à des délégués d'instances gouvernementales de siéger à la coprésidence peut contribuer à illustrer davantage le partenariat. Sur le plan stratégique, à long terme, cette option peut aussi entraîner des impacts positifs. Il ne faut pas oublier que les décisions se prennent collectivement, et les coprésidentes doivent consulter les membres du Comité directeur avant d'adopter une position. Il y aurait lieu de continuer à miser sur l'innovation pour bâtir notre communauté.

Les résolutions suivantes découlent de l'échange.

Il est proposé par Alana-Dawn Phillips et appuyé par Catherine Joncas :

**QUE LES REPRÉSENTANT-E-S AUX POSTES DE COPRÉSIDENTE :**

- 1. SOIENT DES PERSONNES ISSUES DE LA COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE; ET**
- 2. FASSENT PARTIE DU COMITÉ DIRECTEUR.**

Adopté à la majorité avec 1 abstention.

Il est proposé par Francine Buckell et appuyé par Donna Lemay :

**QUE LES REPRÉSENTANT(E)S AUX POSTES DE COPRÉSIDENTE SOIENT DÉSORMAIS ÉLU(E)S PAR LES MEMBRES DU RÉSEAU RÉUNIS EN ASSEMBLÉE.**

Adopté à la majorité avec 1 abstention.

Il est proposé par Alana-Dawn Phillips et appuyé par Tina Lee :

**DE MAINTENIR LE STATU QUO QUANT AU STATUT IDENTIQUE DES CINQ INSTANCES GOUVERNEMENTALES REPRÉSENTÉES AU COMITÉ DIRECTEUR.**

Adopté à la majorité avec 3 abstentions.

On fait remarquer que les élections à la coprésidence n'avaient pas été annoncées dans l'ordre du jour. Odile explique que, jusqu'à l'adoption de la résolution ci-dessus, c'est le Comité directeur qui procédait à l'élection aux postes de coprésidence.

On souligne également qu'on vient tout juste de changer le processus d'élection, ce qui entraîne une modification des règlements généraux. Normalement, on ne peut appliquer une telle modification au rassemblement où elle vient d'être votée. Elle entre en vigueur au rassemblement suivant. Par ailleurs, le report de l'élection donnerait à des candidat(e)s le temps de faire campagne et de se faire connaître de l'ensemble de la communauté, y compris des personnes absentes aujourd'hui. On souhaite que les candidat(e)s rédigent une lettre de motivation qui serait diffusée par courriel à l'intérieur du RÉSEAU.

Odile précise que, dans ce cas, il faut voter une résolution qui prolonge le mandat des coprésidentes jusqu'à la réunion suivante.

Il est proposé par Catherine Joncas et appuyé par Devora Neumark :

**DE PROLONGER LE MANDAT DES DEUX COPRÉSIDENTES ACTUELLES, NAKUSET ET ODILE JOANNETTE, JUSQU'AU PROCHAIN RASSEMBLEMENT.**

Adopté à l'unanimité.

Odile soulève le fait qu'il faut concevoir une procédure d'élection pour les postes de coprésidence afin d'encadrer le processus.

Il est proposé par Francine Buckell et appuyé par Dolorès André :

**DE MANDATER LE COMITÉ DIRECTEUR AFIN QU'IL PRÉPARE UNE PROPOSITION DE PROCÉDURE D'ÉLECTION QUI SERA SOUMISE POUR APPROBATION AU PROCHAIN RASSEMBLEMENT, ET CE, AVANT LA TENUE DES ÉLECTIONS.**

Adopté à l'unanimité

Il est proposé par Alana-Dawn Phillips et appuyé par Brett Pineau :

**QUE TOUTE PERSONNE ÉLIGIBLE SOUHAITANT POSER SA CANDIDATURE À LA COPRÉSIDENTENCE RÉDIGE UNE LETTRE DE MOTIVATION;  
IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE CETTE LETTRE SOIT DISTRIBUÉE À TOUS LES MEMBRES DU RÉSEAU FAISANT PARTIE DE LA LISTE DE DIFFUSION PRÉALABLEMENT À LA TENUE DU PROCHAIN RASSEMBLEMENT.**

Adopté à l'unanimité

On suggère que les lettres de motivation soient accompagnées de la proposition de procédure d'élection préparée par le Comité directeur, afin que les membres puissent en prendre connaissance préalablement au prochain rassemblement. La suggestion est bien reçue.

#### **4. MISE À JOUR DU COMITÉ DIRECTEUR : DÉCISIONS À PRENDRE**

Odile présente le rapport suivant :

##### **I. Rapport d'activités et rapport financier pour le dernier exercice**

La reddition de comptes 2011-2012 a été acceptée par l'ensemble des partenaires financiers. Un rapport d'activités a été réalisé. Il contient notamment la mention de la planification stratégique 2011-2012 entreprise par le Comité directeur, y compris des priorités transversales pour 2012-2017 votées en assemblée l'année dernière.

Pour ce qui est du rapport financier, Odile rappelle que le budget pour 2011-2012 s'élevait à 141 809 \$. Une enveloppe additionnelle s'est ajoutée à ce montant provenant du programme SAMU (Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain) pour des projets particuliers. Chaque comité de travail a été invité à présenter des propositions; c'est ainsi que des fonds ont pu être alloués à certains comités pour qu'ils puissent se doter d'une coordination de façon temporaire. Cette enveloppe a transité par le Foyer pour femmes autochtones de Montréal; elle se retrouve dans une annexe au rapport annuel.

Le dernier exercice s'est clos sur un déficit de 112,00 \$, qui a été absorbé par la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ), le partenaire fiduciaire.

## II. Nouvelle demande financière pour l'exercice 2012-2013

À l'origine, il avait été prévu de présenter une demande pour 2012-2017 de façon à correspondre aux priorités transversales établies pour cinq ans et également pour assurer une stabilité au RÉSEAU et pouvoir compter sur l'engagement des partenaires. Cependant, les changements survenus dans le programme SAMU limitent à deux ans le renouvellement du financement.

Le Comité directeur a donc préparé des demandes sur deux ans à l'intention de ses différents partenaires financiers, soit à la SAMU, à la Ville de Montréal, à la CDRHPNQ et au Secrétariat aux Affaires autochtones. Seule la CDRHPNQ s'est engagée pour deux ans, alors que les autres partenaires se sont engagés pour une année seulement.

En résumé, les prévisions pour l'exercice 2012-2013 s'élèvent à 67 000 \$ pour les ressources humaines, incluant les déductions à la source, et 85 104 \$ en dépenses d'opérations pour un total de 152 104 \$. Tous les montants ont été confirmés à l'exception de la contribution du Secrétariat des affaires autochtones (SAA), qui ne devrait pas poser de problème.

## III. Révision des principes généraux du RÉSEAU

Le Comité directeur a entrepris une révision des principes généraux. Une consultation a eu lieu, mais la compilation n'est pas terminée.

Ce questionnement touche également au rôle du RÉSEAU. Celui-ci s'est doté de principes adoptés à l'unanimité, tels la transparence, la responsabilité, le respect, qui se retrouvent dans les règlements. Cela étant, des discussions ont conduit à réfléchir sur trois points qui pourraient être ajoutés, si c'est le souhait de la communauté :

- la distribution de l'information dans l'infolettre et le site web;
- l'autonomie des comités de travail;
- la non-partisanerie du RÉSEAU et de ses comités de travail.

Odile a rédigé une réflexion sur les valeurs et le fonctionnement du RÉSEAU, qu'elle a soumise au Comité directeur. Ce dernier en a extrait certains paragraphes. Odile en fait lecture en précisant toutefois qu'il ne s'agit pas d'une recommandation du Comité directeur. Ce n'est qu'une ébauche de réflexion appelée à être enrichie par les commentaires des membres de la communauté.

*Pour ce qui est de la **distribution de l'information**, le RÉSEAU a développé pour la communauté des outils de communication permettant le partage et la diffusion d'informations provenant aussi de l'extérieur des activités directes du RÉSEAU. Les individus et les organisations membres du RÉSEAU pourront donc accéder à toute information publique, connue du RÉSEAU, leur permettant à eux de déterminer s'ils souhaitent participer ou pas à des initiatives communautaires variées.*

La question qui se pose ici est la suivante : l'infolettre est-elle un outil à l'usage du Comité directeur et des comités de travail pour faire connaître leurs activités ou bien si elle peut aussi servir à l'ensemble de la communauté et aux organisations qui la composent pour permettre aux membres d'avoir accès au maximum d'information (en citant les sources)? Depuis peu, l'infolettre comporte une mention selon laquelle « seuls les articles signés par le RÉSEAU reflètent le point de vue du RÉSEAU ». Celle-ci a pour but de protéger ce dernier.

Un membre rappelle qu'il est déjà permis de publier de l'information dans l'infolettre et le site web à condition que les propos ne soient pas diffamatoires ou nuisibles à d'autres organisations ou personnes autochtones. Il est toujours possible d'avoir des opinions contradictoires et de les faire connaître, tout en respectant certaines limites. Odile confirme que le Comité directeur a déjà traité de la question dans le même esprit, c'est-à-dire en choisissant de rendre les outils de communication disponibles pour

l'ensemble de la communauté, mais en définissant des critères qui justifieraient un refus de publication (ex. : pas de propos racistes ou haineux).

Cet échange conduit aux deux autres points, soit l'**autonomie des comités de travail** et la **non-partisanerie du RÉSEAU**. Odile fait lecture du texte de réflexion portant sur ces enjeux.

*L'autonomie des comités de travail*

*Les six comités de travail, réunis sur une base approximativement mensuelle, forment l'expertise du RÉSEAU dans chacun des champs de compétence pour lequel ils sont mobilisés. Ce sont des entités autonomes du RÉSEAU, c'est-à-dire qu'ils ont chacun développé des règlements généraux spécifiques à leur mode de fonctionnement et se sont développés des plans d'action spécifiques aux enjeux de leurs champs d'intervention. Par contre, ils ont tout de même des rôles et des responsabilités spécifiés dans les règlements généraux du RÉSEAU ainsi que dans ses planifications stratégiques. De plus, ils travaillent en conformité avec la vision, le mandat et les principes du RÉSEAU.*

*La non-partisanerie du RÉSEAU et de ses comités de travail*

*Le RÉSEAU est une initiative faisant la promotion de l'unité et des résultats positifs issus des efforts de collaboration entre Autochtones et non-Autochtones ainsi qu'entre les secteurs public, privé et communautaire. Il ne peut donc, en aucun cas, être considéré ou perçu comme un groupe de pression. Il travaille au sein du comité directeur avec des représentants du gouvernement fédéral et provincial, de la municipalité, de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador et de la Société Makivik. Le RÉSEAU doit donc faire preuve de retenue dans la manifestation publique de ses opinions à l'égard de décisions politiques en matière d'affaires autochtones ou encore quant aux conflits organisationnels pouvant survenir dans la communauté. Le RÉSEAU considère que les décisions politiques ainsi que les conflits organisationnels sont souvent une source de division parmi les membres de la communauté et, étant donné que le fondement aux principes du RÉSEAU est l'intérêt collectif, il ne préfère en aucun cas se positionner publiquement dans de telles circonstances. Lorsque le RÉSEAU est informé qu'une décision politique ou qu'un conflit organisationnel impacte négativement la qualité de vie des Autochtones de Montréal, il fait preuve de réserve dans ses propos et de loyauté à l'égard de ses partenaires en évitant de s'associer à des positions ou à des initiatives prises par des groupes ou des organisations susceptibles de remettre en cause sa neutralité, son objectivité et la qualité de ses partenariats. Cela ne signifie pas que le RÉSEAU garderait le silence si la qualité de vie des Autochtones de Montréal était atteinte par les impacts d'une décision politique ou d'un conflit organisationnel, mais il choisira plutôt, dans ses démarches visant la recherche de solutions, une approche de collaboration, de dialogue et de sensibilisation au lieu de celle de la contestation, de la protestation ou de la confrontation.*

André Dudemaine propose de fournir un moyen de préserver la neutralité du RÉSEAU et de permettre aux organisations autochtones qui sont en contact entre elles, au-delà des liens avec les organismes publics et parapublics, de faire entendre leur voix commune, mais en signant une position en fonction de leur appartenance respective. Si une position doit être prise, par courtoisie pour les fonctionnaires avec lesquels on travaille et avec qui il faut établir de bons rapports, qu'elle soit adoptée collectivement, mais que chaque organisation l'endosse individuellement. Cela n'est pas encore une position officielle, mais plutôt un sujet de discussion.

Devora souhaite une clarification linguistique avant de se prononcer sur la proposition. Que veut dire en français « non-partisanerie » car, en anglais, il y a des différences majeures entre « advocacy », « representation » et « non political » ?

Odile ne se sent pas en mesure d'apporter elle-même les précisions demandées. Il revient plutôt aux membres de la communauté de s'entendre sur la portée des termes utilisés et sur leur équivalence en français et en anglais. Il y aurait lieu également de se pencher collectivement sur les limites – ou l'absence de limites – à reconnaître en fonction de l'autonomie des comités de travail.

Le temps prévu pour ce point est échu. Alana est d'avis qu'il y a lieu de discuter de cette question en profondeur. Pour sa part, elle a pris connaissance du texte de réflexion dans sa version anglaise, et elle constate des différences avec le texte lu en français. Et il existe également des nuances significatives entre *advocacy* et *politics*, et le paragraphe lu entretient de la confusion entre ces termes. Elle considère qu'il y a place à la représentation / au plaidoyer / au militantisme (*advocacy*) en dehors de la politique partisane (*playing politics*). Elle souhaite entretenir de bonnes relations avec les représentants gouvernementaux du RÉSEAU. Toutefois, si la situation se présente où elle doit défendre les intérêts de sa communauté, c'est ce qu'elle va choisir de faire et elle n'acceptera pas de se faire dire qu'elle n'est pas autorisée à le faire.

Carole Chouinard est d'avis qu'il faut aller au-delà d'une scission perçue entre les gouvernements et les organisations autochtones. Les représentants gouvernementaux n'ont jamais eu le désir de dicter quoi que ce soit aux organisations autochtones. Le questionnement sur la neutralité découle du fait qu'on ne connaît jamais à fond tous les tenants et aboutissants d'une situation. Cette réflexion a surgi à la suite d'une situation délicate vécue par une organisation. Elle rappelle que l'objectif initial du RÉSEAU était de collaborer plutôt que de devenir un groupe de pression. Chaque organisation est entièrement libre de militer comme elle l'entend. Le rôle du RÉSEAU est de diffuser l'information, mais les prises de position publiques et politiques appartiennent à chacune des organisations. Sinon, cela va entraîner de la division. Dans ce sens, il faut veiller à ce que le RÉSEAU demeure neutre.

Il est proposé par Carrie Martin et appuyé par Paige Isaac :

**DE MANDATER LE COMITÉ DIRECTEUR POUR QU'IL PRÉCISE LES MOTIFS EXPLIQUANT L'IMPORTANCE DE TENIR, LORS DU PROCHAIN RASSEMBLEMENT, UN DÉBAT PLUS APPROFONDI SUR LA NATURE DE LA NEUTRALITÉ ATTENDUE DU RÉSEAU;**

**QU'IL PROCÈDE À LA RÉVISION DU DOCUMENT DE RÉFLEXION, EN S'ASSURANT DE LA COHÉRENCE DE LA TERMINOLOGIE EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS, ET LE TRANSMETTE À TOUS LES MEMBRES, AU MOYEN DE LA LISTE DE DIFFUSION, AU MOINS UN MOIS AVANT LE PROCHAIN RASSEMBLEMENT.**

Adopté à l'unanimité.

## **5. LANCEMENT DU MANUEL CULTUREL POUR LES PARENTS D'ACCUEIL ET ADOPTIFS D'ENFANTS AUTOCHTONES – COMITÉ DE TRAVAIL SERVICES SOCIAUX**

Nakuset invite les membres présents du comité de travail Services sociaux à se joindre à elle : Alana-Dawn Phillips, Garnett Forbes, Cathy Carroll.

Au départ, les discussions du comité portaient en grande partie sur le Centre Batshaw. Par la suite, certains enjeux se sont dégagés, tels que l'itinérance et la justice, qui ont conduit à la mise en place de sous-comités. À l'origine, les membres se sont interrogés sur ce qui pouvait être fait au sujet des enfants placés en famille d'accueil. L'idéal serait que ces enfants autochtones soient pris en charge par des familles autochtones; mais la réalité diffère. Comme solution de rechange, il a été décidé de réaliser un manuel à l'intention des familles non autochtones.

Une étude a été réalisée au cours de la dernière année sur les enfants en situation d'urgence, et les données recueillies présentent un portrait affligeant pour ce qui est des enfants autochtones et surtout des enfants inuits. Une proportion de 30 % des enfants placés en foyer d'accueil au cours de la dernière année étaient d'origine autochtone/inuite. Cette situation a motivé le comité à travailler de près avec le RÉSEAU pour recruter des familles d'accueil pour ces enfants.



Nakuset et des représentants du Foyer pour femmes autochtones et de Batshaw ont assisté à différents pow-wow ainsi qu'à Terres en vues pour recruter des familles d'accueil. Outre ces efforts, le comité a décidé, il y a deux ans, de concevoir un manuel rédigé par elle-même, Marcelle Durrum, Barbara McDonald Simon, Alana-Dawn Phillips et Irene Qavavauq. Bien que Garnett et Carol n'aient pas fait partie de la rédaction, elles ont néanmoins assisté à toutes les réunions et apporté leur contribution.

Alana ajoute que le manuel peut également se révéler utile pour les organismes qui offrent des services aux Autochtones, tels que les Centres de la Petite Enfance et d'autres institutions dans le secteur des services sociaux.

Nakuset annonce que le lancement officiel aura lieu aux Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw le 9 novembre 2012, car le Manuel a été conçu avant tout au profit de cet organisme. Elle précise que le Québec est la première province à réaliser un tel guide, les intervenants dans les autres provinces n'ayant pas ce genre de préoccupations.

Pour ce qui est des suites à cette réalisation, on évoque la mise en place d'une ligne d'urgence où l'on pourrait obtenir des conseils et même l'établissement d'une maison de transition pour les jeunes en famille d'accueil qui atteignent 18 ans et qui n'ont aucun endroit où aller.

Alana conclut en disant qu'il s'agit d'un document en évolution appelé à être mis à jour et enrichi à la lumière de l'expérience vécue, des commentaires des agents sociaux intervenant auprès des jeunes et des parents eux-mêmes. Elle invite les personnes présentes à faire part de leurs commentaires et se dit prête à s'engager à nouveau dans un processus aussi enrichissant.

## **6. PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE PAR PAUL WATTEZ**

Odile invite Paul Wattez, le consultant embauché pour réaliser l'étude environnementale à présenter les résultats de sa recherche.

L'étude a été réalisée au cours de l'été 2012. Le titre retenu est : *Une communauté hétérogène engagée sur la voie de la collaboration.*

Elle comprend deux parties : une recherche et une analyse bibliographiques et une recherche et une analyse empiriques. Elle est axée sur trois points :

- le portrait de la communauté autochtone du Grand Montréal;
- le profil des organisations autochtones et non autochtones membres du RÉSEAU qui offrent des services à la population autochtone;
- le profil des partenariats potentiels entre ces organisations.

Pour la recherche empirique, deux techniques de collecte de données ont été utilisées, soit le questionnaire et l'entrevue, et appliquées à deux groupes de personnes distincts :

- les personnes responsables des organismes autochtones et non autochtones et leurs employés;
- les clients autochtones des organismes et toute personne autochtone résidant dans le Grand Montréal.

### ❖ **Portrait de la communauté autochtone du Grand Montréal**

Sur le plan démographique, la population autochtone du Grand Montréal est en croissance, ayant augmenté de 60 % entre 2001 et 2006 pour atteindre le nombre d'environ 18 000, ce qui correspond aux données de Statistique Canada; il faut toutefois souligner des biais qui conduisent à sous-dénombrer la population autochtone. Celle-ci représente 16,5 % de la population autochtone totale au Québec en comparaison avec 14 % en 2001.

Dans la ville de Montréal, 7 600 personnes ont déclaré une identité autochtone, faisant de Montréal la plus importante communauté autochtone urbaine au Québec.

D'autre part, la population autochtone est très jeune et généralement plus jeune que la population montréalaise : son âge médian est de 33,4 ans par rapport à 38,8 ans pour la population en général.

Sur le plan géographique, on constate une réciprocity entre la communauté autochtone urbaine de Montréal et les communautés autochtones du Québec.

Le portrait fait en outre ressortir les réalités actuelles de la communauté autochtone qui connaît une situation précaire et majoritairement pire que celle de la population non autochtone, en vertu de quatre facteurs :

- l'éducation et la formation;
- l'activité;
- le revenu;
- le logement.

### ❖ **Profil des organisations autochtones et non autochtones membres du RÉSEAU qui offrent des services à la population autochtone**

Concernant les organismes, on établit une distinction entre organismes autochtones et non autochtones : sur les 137 organismes membres du RÉSEAU, 61 % sont d'identité non autochtone et 42 % d'identité autochtone. Cela étant, les organismes majoritairement non autochtones ont néanmoins mis en place une gamme de services spécifiques pour les Autochtones.

### ❖ **Profil des partenariats**

Les personnes interviewées ont mentionné qu'il existait déjà une collaboration entre les organismes avant la création du RÉSEAU, mais que celle-ci n'était qu'occasionnelle entre certains groupes. Depuis la création du RÉSEAU, cette collaboration a pris une tout autre ampleur.

On a toutefois relevé certaines limites et des impacts négatifs sur les organismes, notamment :

- de l'échange d'information plutôt qu'un véritable partenariat;
- le travail en silo de la part des comités de travail et de l'interne;
- une efficacité variable entre les comités de travail, certains étant plus développés que d'autres.

Cela étant, les répondants ont reconnu un impact positif à l'existence du RÉSEAU sur la clientèle, principalement pour ce qui est des projets mis en place depuis sa création. Mais la plupart des répondants ont nuancé l'impact positif sur la clientèle en fonction de trois aspects :

- la relative jeunesse du RÉSEAU;
- la difficulté d'évaluer les impacts sur les clients sur le plan quotidien;
- les orientations proprement dites du RÉSEAU qui sont avant tout dirigées vers les organisations.

En conclusion, l'engagement de la communauté autochtone du Grand Montréal dans la voie de la collaboration est indubitable, mais encore perfectible.

Paul mentionne que les limites de l'étude découlent de l'adaptation à apporter à certains outils méthodologiques, mais surtout de la période de l'année où elle a été réalisée, soit celles des vacances, ce qui a réduit le nombre de questionnaires ayant pu être remis dans les délais prévus.

## **7. PAUSE SANTÉ AVEC LEMON CREE**

Nakuset souhaite la bienvenue à une invitée très spéciale, Theresa Ducharme, la directrice générale et fondatrice de Lemon Cree. Celle-ci est largement connue dans nombre de communautés à Montréal et même dans l'ensemble du Canada pour faire la promotion de la santé en utilisant différents moyens ludiques.

## **8. PRÉSENTATION DE L'ÉVALUATION DES BESOINS EN SANTÉ ET LANCEMENT DE LA BASE DE DONNÉES – COMITÉ DE TRAVAIL SANTÉ**

Nakuset invite Sacha Rose Kiesman du comité santé à faire la présentation. Sacha souligne la collaboration des membres du comité ainsi que l'appui de plusieurs organisations, notamment l'université Concordia ainsi que le gouvernement du Canada. Elle remercie les membres de l'équipe de recherche et de rédaction.

Le lancement du rapport a eu lieu le 27 juin 2012 à l'université Concordia. L'étude est disponible sur le site web du RÉSEAU.

Elle mentionne qu'en dépit du nombre des Autochtones vivant à Montréal, il n'y existe encore aucun centre de santé, contrairement à Ottawa et Toronto, très bien équipés et véritablement holistiques. À court terme, ses objectifs sont de formuler des recommandations étayées par des données concrètes; à plus long terme, il s'agit d'établir un centre de santé holistique entièrement fonctionnel à Montréal.

Le recherche visait à faire ressortir l'importance et la nature des besoins en matière de services de santé et de guérison et à dégager les déterminants de ces besoins chez la population autochtone de Montréal. Il s'agissait également de mesurer jusqu'à quel point les services existants répondent à ces besoins.

La recherche inclut sur 89 entrevues individuelles réalisées auprès d'utilisateurs de services de santé, sur 94 entrevues réalisées auprès de fournisseurs de services et sur 21 récits de vie transmis par les utilisateurs de services. En outre, 19 fournisseurs de services ont pris part à un groupe de discussion. La recherche révèle que l'état de santé général de la population autochtone est plutôt pauvre (moyenne de 3 sur une échelle de 10).

Pour ce qui est des services de guérison traditionnelle, de la spiritualité et des connaissances ancestrales, plusieurs répondants ont mentionné le lien qui continue à les rattacher à leurs communautés tout en vivant en milieu urbain.

La conclusion globale de l'étude fait ressortir que le système de santé général répond aux besoins généraux en matière de santé selon les utilisateurs de services; toutefois, selon les fournisseurs de services, les besoins les plus fondamentaux ne sont pas couverts, notamment pour ce qui concerne le bien-être en général. Par ailleurs, des obstacles multiples et cumulatifs rendent difficile l'accès aux soins, la discrimination représentant le plus important de ceux-ci.

Les prochaines étapes consistent à trouver un endroit pour ouvrir le centre de santé holistique, à concevoir une stratégie pour mobiliser les décideurs, à mettre au jour les lacunes dans le présent système de santé et à entreprendre un travail d'éducation concernant les besoins sur le plan culturel.

Sacha ajoute que le comité de travail Santé a aussi réalisé une base de données permettant de faciliter l'accès à de différentes ressources.

## **9. PRÉSENTATION DU MUSÉE DE LA CIVILISATION – CONSULTATION DES AUTOCHTONES VIVANT À MONTRÉAL PAR CAROLINE LANTAGNE**

Le Musée de la Civilisation présente depuis 14 ans une exposition permanente sur les Autochtones au Québec. Celle-ci avait donné lieu à des consultations auprès d'Autochtones de différentes nations.

Une réflexion s'est engagée en vue de refaire cette exposition. L'équipe s'est penchée sur la manière de procéder, et il s'est dégagé une vision globale de rapprochement et de volonté de travailler de concert avec la communauté autochtone pour rendre davantage compte de la réalité contemporaine et des nouveaux défis.

L'exposition poursuit les objectifs suivants :

- rendre compte de l'unité et de la diversité;
- mettre en perspective les relations avec le territoire;
- faire comprendre les affirmations identitaires;
- mettre ces considérations en perspective avec la réalité autochtone sur le plan international;
- mettre en relief les échanges des Premières Nations et des Inuit avec les populations non autochtones et contribuer à déconstruire les préjugés qui stigmatisent encore les hommes et les femmes autochtones ;
- réussir à montrer l'apport des sociétés autochtones à la société québécoise;
- réussir le pari de dégager ce qui est particulièrement fort dans l'identité autochtone plus récente, notamment au XX<sup>e</sup> siècle;
- mettre en relief les dynamiques entre les hommes et les femmes et les dynamiques intergénérationnelles.

Cela représente un grand défi d'atteindre ces objectifs dans un espace d'exposition limité. Il a donc été décidé de procéder de façon collaborative et de faire appel à la boîte Rouge Vif affiliée à l'Université du Québec à Chicoutimi. Ce qu'on souhaite, c'est de permettre aux Autochtones de raconter leur histoire, de faire part de leurs préoccupations et de partager ce qu'ils ont envie de dire d'eux-mêmes et de faire connaître aux visiteurs au sujet de leur culture.

Une tournée des communautés a été organisée. Afin de définir le processus global et de déterminer les communautés à visiter, une assemblée consultative a été constituée, dont les membres ont été nommés par les autorités politiques, pour représenter chacune des Premières Nations ainsi que les Inuit. L'assemblée a également conseillé l'équipe sur le contenu des consultations à mener ainsi que sur certains éléments importants devant être retenus pour l'exposition.

Toutes les phases du projet se sont ainsi faites de façon collaborative, par exemple en faisant appel à des créateurs autochtones. Le concept de l'exposition a été déposé en juin. À l'heure actuelle, le projet est rendu à l'étape de la scénarisation, et la nouvelle exposition devrait être lancée le 2 octobre 2013.

Lors des visites dans les communautés, l'équipe a aussi été sensibilisée à l'importance de la réalité urbaine. Elle cherche encore des informations sur cette réalité, d'où sa présence au présent Rassemblement, avec son collègue, Jean Tanguay. Elle invite donc les membres du RÉSEAU à faire des suggestions et à discuter de leurs préoccupations, afin que l'exposition puisse refléter de la façon la plus juste possible les différentes facettes de la réalité autochtone, y compris celles du milieu urbain.

## 10. COMITÉ DE TRAVAIL JEUNESSE

Odile rappelle qu'il est difficile de mobiliser les jeunes dans des structures officielles, et la création d'une représentation pour les jeunes a été quelque chose de complexe au RÉSEAU. Plusieurs organisations membres du RÉSEAU interviennent auprès des jeunes et ont exprimé de l'intérêt à se joindre à un tel comité. Cependant, l'orientation du RÉSEAU va dans le sens que cette représentation soit faite par les jeunes et pour les jeunes.

Elle rapporte qu'en août 2012 elle a participé comme mentor, dans le parcours « Autochtones et Québécois : collaborer pour le changement », à l'école d'été de l'Institut du Nouveau Monde. Le thème cette année était « On passe aux actes », c'est-à-dire on travaille ensemble à développer des projets. Une des idées retenues a été de mettre sur pied le comité jeunesse, et ce sont des jeunes Autochtones et non- Autochtones, qui y ont collaboré. En outre, d'autres idées ont émergé, dont le fait qu'un des rôles du comité jeunesse soit de seconder les autres comités dans la mise en place de leurs projets respectifs.

Elle mentionne que le Centre Ka Mamukanit, un programme d'intégration socioprofessionnelle pour les jeunes, a offert aux jeunes de pouvoir utiliser leurs locaux, en dehors des heures d'activités.

Elle fait lecture de la déclaration rédigée par les jeunes ayant participé à l'école d'été. La mission du comité jeunesse vise à contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des jeunes Autochtones en milieu urbain tant sur le plan individuel qu'organisationnel. Les objectifs adoptés sont les suivants :

- stimuler la participation citoyenne;
- développer le RÉSEAU et la structure organisationnelle pour les jeunes;
- promouvoir le RÉSEAU et les services existants pour les jeunes Autochtones;
- offrir une tribune aux jeunes Autochtones de Montréal;
- développer des projets pour répondre aux enjeux jugés prioritaires par les jeunes.

Le groupe porteur, issu de l'école d'été, a également déterminé les besoins et les sources de financement.

La liste des tâches à faire comprend :

- établir le calendrier du lancement du comité jeunesse;
- élire les membres;
- embaucher un coordonnateur ou une coordonnatrice.

## 11. PRÉSENTATION DE LA STRATÉGIE POUR LES AUTOCHTONES VIVANT EN MILIEU URBAIN

Odile rappelle que, le 4 septembre dernier, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada annonçait par communiqué que le Bureau de l'Interlocuteur fédéral (BIF) était aboli et que le programme SAMU relèverait désormais du bureau des Affaires régionales. C'est dans un tel contexte qu'elle a pris l'initiative d'inviter Karen Mackarous, représentante fédérale de la SAMU, à venir expliquer ce qu'il va advenir du programme et les impacts des changements apportés pour le RÉSEAU de Montréal.

Karen rappelle que le budget fédéral adopté le 29 mars 2012 comportait un grand nombre d'abolitions de postes et de programmes à travers le Canada.

Le 1<sup>er</sup> avril 2012, trois programmes ont été transférés de Patrimoine Canada à Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, à savoir :

- Programme des centres d'amitié autochtones;
- Connexions culturelles pour la jeunesse autochtone;
- Jeunesse Canada au travail pour les jeunes Autochtones.

Ces programmes furent transférés au BIF. Or, le budget du 29 mars 2012 comprenait le démantèlement du BIF à compter du 4 septembre 2012. En conséquence, les trois programmes mentionnés ci-dessus furent intégrés à la SAMU. Le BIF, quant à lui, fut scindé. La SAMU fut recentrée et transférée à la Direction générale des opérations régionales.

Karen indique qu'elle ne dispose pas de beaucoup d'information à cette étape et elle ne peut donc pas vraiment expliquer le nouveau fonctionnement du programme, car les changements sont encore trop récents. Ainsi, elle ne peut préciser la portion du programme dont les régions vont hériter ni si elle-même va y demeurer affectée. Pour le moment, cette information n'est pas disponible. Et d'autres changements sont à prévoir.

Les organismes qui souhaitent obtenir du financement de la part du gouvernement sont invités à présenter des demandes, et celles-ci seront traitées selon la procédure du cas par cas. Si on ne peut y donner suite, on verra à les diriger vers d'autres sources, afin de pouvoir continuer à soutenir les projets.

L'exception à laquelle il a été fait référence concerne les villes désignées. Il s'agit présentement de six villes plus une (Calgary, Edmonton, Regina, Saskatoon, Prince Albert et Winnipeg plus Vancouver) identifiées comme étant des « villes désignées ». Elles reçoivent chaque année un montant forfaitaire pour leur permettre de financer différents projets. En dehors de ces villes désignées, n'importe quel organisme peut s'adresser directement à la SAMU pour présenter une demande.

Montréal a tenté d'obtenir le statut de ville désignée mais la SAMU est en train de s'écarter de ce cadre de villes désignées et ne prévoit donc pas en ajouter de nouvelles. Et on n'est pas encore en mesure de déterminer la direction dans laquelle elle va évoluer d'ici au prochain exercice financier. Cela étant, ce n'est pas parce qu'une ville n'est pas reconnue comme étant « désignée » que des projets efficaces ne peuvent pas s'y réaliser. Montréal est d'ailleurs un exemple à citer, et ses réalisations sont largement reconnues dans l'ensemble du Canada.

## **12. ANNONCES COMMUNAUTAIRES**

### **❖ Foyer pour femmes autochtones de Montréal**

Nakuset, directrice générale du Foyer pour femmes autochtones de Montréal, annonce qu'une activité de financement aura lieu le 9 octobre 2012 au Théâtre Rialto. Le Foyer célèbre son 25<sup>e</sup> anniversaire cette année. La collecte de fonds a pour but de soutenir les femmes lorsqu'elles quittent le Foyer pour aller vivre dans une maison de transition. Les fonds serviront à meubler la maison. L'objectif est de recueillir 25 000 \$.

### **❖ Centre d'amitié autochtone de Montréal (CAAM)**

Allan Harrington informe l'assemblée que le CAAM organise une soirée culturelle tous les mercredis soirs, à partir de 18 h, ce qui attire les familles. Celles-ci donnent lieu, à l'occasion, à des activités de collecte de fonds. D'autres initiatives sont entreprises par des bénévoles, car le Centre travaille toujours à assurer son financement.

Parmi les partenariats, il faut souligner celui conclu avec Exeko. Il invite François-Xavier Michaud, cofondateur d'Exeko, à se joindre à lui. Il s'agit d'un organisme qui conçoit différents projets pour les Autochtones. Deux partenariats ont été conclus avec le CAAM, soit idAction, une patrouille mobile qui fait de la médiation intellectuelle avec les itinérants autochtones (bibliothèque mobile), qui donne d'excellents résultats, et l'Effet Trickster, qui repose sur la transmission par les aînés des contes et récits à des jeunes et à des enfants, ce qui donne lieu à des ateliers de théâtre et de jeux. L'activité va se tenir tous les dimanches au CAAM à compter de la fin octobre jusqu'aux Fêtes. C'est présentement la période d'inscription.

❖ **Centre de développement communautaire autochtone de Montréal**

Éric Cardinal, coordonnateur du projet de création d'un Centre de développement communautaire autochtone, rappelle qu'une assemblée d'information et d'échange a eu lieu la semaine dernière. Pour le moment, le projet est soutenu par un comité de parrainage formé de membres de la communauté et mobilise l'ensemble de la communauté. Celui-ci s'inscrit dans la mission des centres d'amitié autochtone et souhaite faire partie du Regroupement des centres d'amitié. Son objectif est d'offrir des services complémentaires à ceux qui existent déjà à une clientèle principalement familiale, mais aussi aux jeunes et aux aînés. Il ne s'agit pas de se substituer au CAAM, mais d'être complémentaire à leurs services. Une rencontre a d'ailleurs eu lieu la semaine dernière et a donné lieu à de beaux échanges en vue de travailler en partenariat.

À l'heure actuelle, le comité de parrainage mène une campagne d'information, de sensibilisation et de mobilisation. Les membres du RÉSEAU seront contactés pour solliciter une rencontre en vue de déterminer les priorités d'action.

❖ **Wapikoni mobile**

Nahka Bertrand travaille pour la Wapikoni mobile et annonce que celle-ci fait présentement escale à Montréal. Elle occupe un espace à l'exposition Onze Nations au Marché Bonsecours, et des cinéastes formateurs ainsi qu'une intervenante sont à la disposition des jeunes.

Le lancement officiel aura lieu le 14 octobre 2012 dans le cadre du Festival du Nouveau Cinéma. Ce sera l'occasion de voir la sélection des films 2012.

Un concert-bénéfice aura également lieu le 29 octobre 2012, avec la participation de Samian.

Odile déclare le rassemblement clos à 15 h 30. Elle remercie les membres de leur présence.

**13. CHANTS AVEC LE GROUPE DE TAMBOURS BUFFALO HAT SINGERS**

Odile remercie les membres des Buffalo Hat Singers de leur participation et les invite à conclure la journée par leurs chants.

**PRIÈRE DE CLÔTURE AVEC MIKE STANDUP**

Mike Standup récite la prière de clôture.

**SÉANCE DE BOUNCE FIT AVEC LEMON CREE**

Les membres sont invités à participer à une activité de mise en forme avec Lemon Cree.

**Annexe**

No.	Nom	Prénom	Organisation
1	Achneepineskum	Norman	Buffalo Hat Singers
2	André	Dolorès	Service de développement des ressources humaines des Premières Nations de Montréal
3	Annoual	Pascale	Arts, racines & thérapies
4	Arnaud	Aurélie	Femmes autochtones du Québec
5	Beaudet	Geneviève	Québec solidaire
6	Bergeron	Annie	Centres des femmes de Montréal
7	Bertrand	Nahka	Wapikoni mobile
8	Boudreault	Valérie	Secrétariat aux affaires autochtones
9	Brassard	Eric	Innutelecom
10	Brazeau	Carole	Cercle National autochtone contre la violence familiale
11	Brochu	Francine	Module du Nord Québécois
12	Cardinal	Éric	Centre de développement communautaire autochtone à Montreal
13	Carroll	Andrea	RedWolf Community Strategies
14	Carroll	Cathy	Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw



No.	Nom	Prénom	Organisation
15	Cash	Ted	Membre individuel
16	Chamichian	Ramélia	RÉSEAU
17	Charland	Justin	Buffalo Hat Singers
18	Chouinard	Carole	Ville de Montréal
19	Constantin	Louise	Centre St-Pierre
20	Côté	Karl	Buffalo Hat Singers
21	Coué	Laurent	Québec en forme
22	Coulombe	Natasha	Membre individuel
23	Drugge	Jeffrey	Santé Canada
24	Eshkibok	Patricia	Membre individuel
25	Faribault	Marie	CSDM
26	Farquet	Valérie	Membre individuel
27	Forbes	Garnett	Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw
28	Gareau	Jean-Marc	Membre individuel
29	Gershuny	Sandy	Membre individuel
30	Gosselin	Cindy	Statistiques Canada
31	Goupil-Landry	Mélissa	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

No.	Nom	Prénom	Organisation
32	Grégoire	Simon	DestiMundo
33	Harrington	Alan	Centre d'amitié autochtone de Montréal
34	Irqumia	Allison	Société Makivik
35	Isaac	Paige	Université McGill
36	Janin	Anais	Artial
37	Joannette	Odile	Commission du développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec
38	Joncas	Catherine	Membre individuel
39	Kiesman	Sacha Rose	Comité de travail Santé
40	Lacroix	Guy	Ville de Montréal
41	Landry	Véronique	Université du Québec en Abitibi-Temiscamingue
42	Lantagne	Caroline	Musée de la civilisation
43	Lépine	Julien	Secrétariat aux affaires autochtones
44	Lee	Tina	CPE Soleil Le Vent
45	Legault	Louise	Cegep John Abbott
46	Lemay	Donna	Femmes autochtones du Québec
47	Loiselle-Boudreau	Josiane	Membre individuel
48	Lord	Audrey	Membre individuel

No.	Nom	Prénom	Organisation
49	Mackarous	Karen	Affaires autochtones et développement du Nord Canada
50	Martin	Carrie	Foyer pour femmes autochtones de Montréal
51	Michaux	François-Xavier	Exeko
52	Miller	Sophie-Claude	YMCA
53		Nakuset	Foyer pour femmes autochtones de Montréal
54	Neumark	Devora	Membre individuel
55	Paul	Monique	DestiMundo
56	Peterson	Fiona	Membre individuel
57	Picard	Claude	Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador
58	Picard	Sandra	Membre individuel
59	Pineau	Brett	Centre d'amitié autochtone de Montréal
60	Phillips	Alana-Dawn	CPE Soleil Le Vent
61	Port	Ruth	Membre individuel
62	Raymond	Normand	Buffalo Hat Singers
63	Roberts	Donna	Santé Canada
64	Sifu	Gabrielle	Projets autochtones du Québec
65	Simon	France	Centre Wampum

No.	Nom	Prénom	Organisation
66	Simon	Marie-Laure	Centre Wampum
67	Samoisette	Gilles	Innutelecom
68	Standup	Mike	Aîné
69	Stephenson	Suzanne	Saint Elizabeth First Nations, Inuit and Métis Program
70	Subron	Cynthia	Membre individuel
71	Tanguay	Jean	Musée de la civilisation
72	Thernish	Marjolaine	Commission du développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec
73	Topping	Lucie	Centre Wampum
74	Voyer	Élise	Equitas
75	Wabanonik-Paradis	Evelyne	Commission du développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec
76	Wattez	Paul	Anthropologue
77	Zamora Jiménez	Gustavo	Cercle des Premières Nations